



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D6 - Projet Artistique et Culturel en Territoire Educatif (PACTE) « Créa Sons et Corps » - Subvention

Date de convocation : 20 septembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjoint ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Bernard PRABONNAUD, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Serge HIREL, Yolande DUCOURNAU, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 6

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Mme la Maire
Médéric DIRAISON	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Mathilde MAINGUENAUD	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU
Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX	donne pouvoir à	Henoch CHAUVREAU

Excusés : 2

Nicole YATTOU
Jacques COCQUEREZ

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Anne DELAUNAY

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190926-
2019_09_D6-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 30 septembre 2019
Affiché le 30 septembre 2019

N° 6 - Projet Artistique et Culturel en Territoire Educatif (PACTE) « Créa Sons et Corps » - Subvention

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Dans le cadre du déploiement de l'éducation musicale en milieu scolaire, le Ministère de l'Education nationale a sollicité la Ville de Saint-Jean-d'Angély afin d'accompagner le Projet Artistique et Culturel en Territoire Educatif (PACTE) porté conjointement par l'École Joseph-Lair et le Collège Georges-Texier, intitulé « Créa Sons et Corps » et mené au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Ce projet a permis d'accueillir durant l'année une résidence pédagogique et artistique de la Compagnie TOUMBACK de La Rochelle, sous la direction de Stéphane GROSJEAN, afin de former les enseignants et les élèves à la pratique de musique et percussions corporelles. Ce travail a donné lieu à une restitution entre les établissements en fin d'année scolaire.

Avant de s'engager financièrement, la Ville de Saint-Jean-d'Angély souhaitait prendre connaissance du bilan de l'action menée et des perspectives susceptibles d'y être données. Ainsi l'accueil par les équipes enseignantes et les élèves a été unanime et le travail qui a été mené se poursuivra.

Dans le cadre de cette résidence, et en lien avec l'association A4, la Compagnie TOUMBACK a présenté le spectacle « Duo Berimba », le 21 décembre 2018, dans le cadre des « Cafés de l'A4 », au bistro art déco de l'Eden.

La compagnie sera de nouveau programmée par l'A4, dans la grande salle de l'Eden, le samedi 28 mars 2020, pour un nouveau spectacle, « Cabaret Percussif en Bal Participatif » (body-percussion, voix, guitare et hang). Ce spectacle sera précédé d'un temps de médiation dans deux communes des Vals de Saintonge, dont Saint-Jean-d'Angély, le 10 janvier 2020.

Le financement du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Rémunération et salaires	4 000 €	Subvention réseau CANOPE	1 500 €
Frais de déplacements	525 €	Subvention Délégation académique de l'action culturelle (DAAC)	1 000 €
		Etablissements scolaires	1 025 €
		Ville de Saint-Jean-d'Angély	1 000 €
Total	4 525 €	Total	4 525 €

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190926-
2019_09_D6-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 30 septembre 2019

Affiché le 30 septembre 2019

Conseil municipal du 26 septembre 2019

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 1 000 € à la Coopérative La Vaillante de l'Ecole Joseph-Lair dans le cadre du projet PACTE.

Les crédits sont inscrits par décision modificative ce jour sur le compte 6574-3302.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (21)**

Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 6

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190926-
2019_09_D6-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 30 septembre 2019
Affiché le 30 septembre 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.